



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 mai 2019

Délibération n° 2019-3444

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Requalification de l'ancienne route d'Heyrieux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3444**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vénissieux

objet : **Requalification de l'ancienne route d'Heyrieux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de requalification de l'ancienne route d'Heyrieux est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

La présente demande concerne une individualisation complémentaire d'autorisation de programme afin de prendre en charge les travaux d'aménagement.

L'ancienne route d'Heyrieux est une voie qui distribue directement le pôle multimodal de la place Grand Clément à Vénissieux. Cet axe est connexe aux aménagements réalisés dans le cadre du projet Puisoz pour l'implantation de nouvelles enseignes commerciales sur la Commune.

II - Projet

Le projet prévoit la requalification de l'emprise de la voie pour intégrer les déplacements cyclables dans chaque sens de circulation, l'organisation du stationnement, la création d'une place pour les personnes à mobilité réduite (PMR) au droit d'un aménagement paysagé géré par la Commune de Vénissieux. Un plateau traversant sera implanté à l'intersection de la rue Germaine pour apaiser les circulations des véhicules motorisés.

III - Coût

La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme s'élève à 650 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et 50 000 € HT en dépense à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Les dépenses à la charge du budget principal se décomposent de la manière suivante :

- plantations : 30 000 €,
- mobilier urbain : 20 000 €,
- coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) : 4 000 €,
- détection de réseau : 6 000 €,
- travaux de voirie : 590 000 €.

IV - Planning

Les travaux seront réalisés au cours des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2019 et du 1^{er} trimestre 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement de la requalification de l'ancienne route d'Heyrieux à Vénissieux.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale n° P09 - Création, aménagement et entretien de la voirie pour un montant en dépenses de 650 000 € TTC à la charge du budget principal et 50 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement selon l'échéancier suivant :

- budget principal :

- . 550 000 € TTC en 2019,
- . 100 000 € TTC en 2020,

sur l'opération n° 0P09O7137,

- budget annexe de l'assainissement :

- . 50 000 € HT en 2019,

sur l'opération n° 2P09O7137.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 670 000 € TTC pour le budget principal en dépenses (dont 20 000 € déjà individualisés via l'autorisation de programme Etudes) et 50 000 € HT pour le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.